



SYNTHÈSE DU RAPPORT DE CONTRÔLE DES CONCESSIONS GAZ 2017

DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ ET D'ÉNERGIES DE LOT-ET-GARONNE

LE GAZ NATUREL AU SERVICE DES TERRITOIRES ET
DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN LOT-ET-GARONNE



LE MOT DU PRÉSIDENT

Le Sdee 47 est Autorité organisatrice de la distribution publique de gaz en Lot-et-Garonne. Le gaz naturel est une énergie primordiale pour notre département et les réseaux de distribution sont au cœur de la desserte publique et des enjeux de la Transition Énergétique.

Le Sdee 47, en tant qu'Autorité Concédante contrôle et audite les concessionnaires GRDF et ENGIE afin de s'assurer de la bonne exploitation du service et du respect des cahiers des charges. Le syndicat est particulièrement attentif aux actions des concessionnaires en matière de sécurité ainsi qu'au respect des missions de Service Public.

Le Sdee 47 a d'ailleurs exprimé au sein de son rapport de contrôle et de sa présente synthèse, un certain nombre de réserves*.

Parce que veiller à la bonne gestion du patrimoine public délégué est une de nos missions premières, le Sdee 47 accompagne les collectivités de Lot-et-Garonne pour s'assurer de la qualité du service délivré aux usagers.

Jean GALLARDO
Président du Sdee 47

**Droit de réponse de GRDF consultable sur www.sdee47.fr*



En 2017, le Sdee 47 est autorité concédante pour 57 communes lui ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice de distribution publique de gaz et desservies en gaz.

Sérignac-sur-Garonne et Sainte-Colomben-en-Bruilhois (cf. carte ci-contre) font partie du champ concurrentiel, à l'issue d'une procédure de Délégation de Service Public menée dans le cadre de la loi Sapin de 1999. Le concessionnaire est GRDF dans le cadre d'un contrat de concession exécutoire à compter respectivement du 2 janvier 2007 et 19 décembre 2006. Les tarifs d'acheminement appliqués sont les tarifs d'accès des tiers aux réseaux de distribution (ATRD) péréqués.



POURQUOI CONTRÔLER LES CONCESSIONS ?

Le Sdee 47 est Autorité Organisatrice de la distribution publique de gaz et autorité concédante sur le territoire des 57 communes desservies en gaz et lui ayant transféré leur compétence. A ce titre, le Sdee 47 est propriétaire du réseau de distribution. Ainsi, l'autorité concédante a besoin d'avoir une juste connaissance de son patrimoine concédé, de s'assurer de sa bonne exploitation ainsi que de sa juste valorisation financière.

Elle doit donc pouvoir porter un regard critique sur les informations transmises par les concessionnaires et mener correctement ses missions de contrôle du service public¹. L'exploitation des réseaux a été confiée à deux concessionnaires au travers 5 contrats de concession. Ces contrats fixent notamment les conditions dans lesquelles les concessionnaires sont amenés à exploiter, entretenir, développer et renouveler les ouvrages gaz.

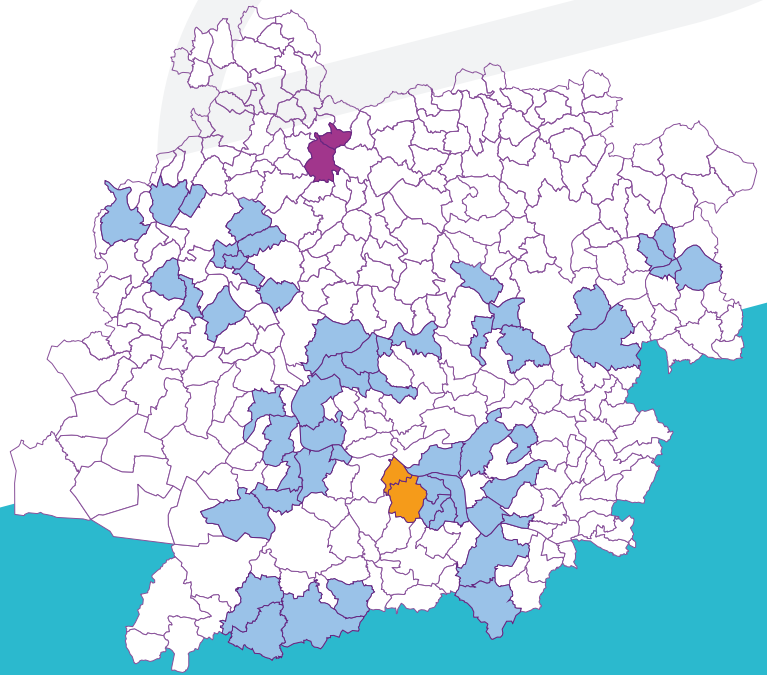
¹ Art. L2224-31 du code général des collectivités territoriales



Miramont-de-Guyenne et Saint-Pardoux-Isaac sont desservies en gaz propane. Le concessionnaire est ENGIE par la signature de 2 contrats de concession exécutoires respectivement le 2 janvier 2007 et 19 décembre 2006.



53 communes sont desservies dans un périmètre dit historique, pour lequel GRDF est le concessionnaire dans le cadre d'un contrat de concession exécutoire à compter du 26 janvier 2011. Pour les usagers, les tarifs d'acheminement sont ceux de l'ATRD péréqués, fixés par la Commission de Régulation de l'Énergie.



LISTE DE COMMUNES

Communes desservies en gaz et ayant transféré leur compétence : Astaffort / Aiguillon / Allez-et-Cazeneuve / Bajamont / Barbaste / Beaupuy / Bias / Birac-sur-Trec / Boé / Bon-Encontre / Bourran / Brax / Buzet-sur-Baïse / Casseneuil / Clairac / Colayrac-Saint-Cirq / Condezaygues / Damazan / Estillac / Fauguerolles / Fauillet / Feugarolles / Foulayronnes / Francescas / Granges-sur-Lot / Lacépède / Lafitte-sur-Lot / Lafox / Lannes / Lavardac / Layrac / Le Mas d'Agenais / Le Passage d'Agen / Le Temple-sur-Lot / Longueville / Meilhan-sur-Garonne / Mézin / Moncrabeau / Monsempron-Libos / Montayral / Penne d'Agenais / Port-Sainte-Marie / Pujols / Roquefort / Saint-Laurent / Saint-Pardoux-du-Breuil / Saint-Sylvestre / Saint-Vite / Sainte-Bazeille / Sainte-Marthe / Samazan / Vianne / Virazeil

Communes desservies en gaz propane : Miramont-de-Guyenne et Saint-Pardoux-Isaac

Communes relevant du champ concurrentiel : Sérignac-sur-Garonne et Sainte-Colombe-en-Bruilhois

CHIFFRES CLÉS & ÉVOLUTIONS EN 2017

Stabilité du périmètre desservi



57 COMMUNES

118 029 habitants
soit 34,4% de la population

Le réseau de distribution

15,8 km
soit +0%



GRDF 694,5 km
soit +0,6%



Le service public



15 318 USAGERS

(96,8% concession historique)
14 903 usagers en 2016

	2016	2017	Évolution
Concession historique	14 558	14 999	↗
Concession en DSP	-	58*	-
Concession propane	282	261**	↘

* 41 usagers à Sérignac/Garonne ; 17 usagers à Ste Colombe-en-Bruilhois

** 257 usagers à Miramont-de-G. ; 48 usagers à St Pardoux-Isaac

L'acheminement



746,4 GWh +10,1%
677,7 GWh en 2016

	2016	2017	Évolution
Concession historique	674 GWh	740 GWh	↗
Concession en DSP	1,5 GWh	1,4 GWh*	↘
Concession propane	4,2 GWh	4,6 GWh**	↗

* 0,9 GWh à Sérignac/Garonne ; 0,5 GWh à Ste-Colombe-en-Bruilhois

** 4,1 GWh à Miramont-de-Guyenne ; 0,5 GWh à St Pardoux-Isaac

L'actif concédé



48,6 M€ +3,8%
46,5 M€ en 2016

	2016	2017	Évolution
GRDF	45,6 M€	47,3 M€	↗
Concession historique	-	46,6 M€	-
Concession en DSP	-	699 K€*	-
ENGIE	975 K€	975 K€	→
Concession propane	-	974 K€**	-

* 260 K€ à Sérignac/Garonne ; 439 K€ à Ste Colombe-en-Bruilhois

** 776 K€ à Miramont-de-Guyenne ; 198 K€ à St-Pardoux-Isaac

LE PATRIMOINE DES CONCESSIONS

LA CONSTITUTION DE L'INFRASTRUCTURE

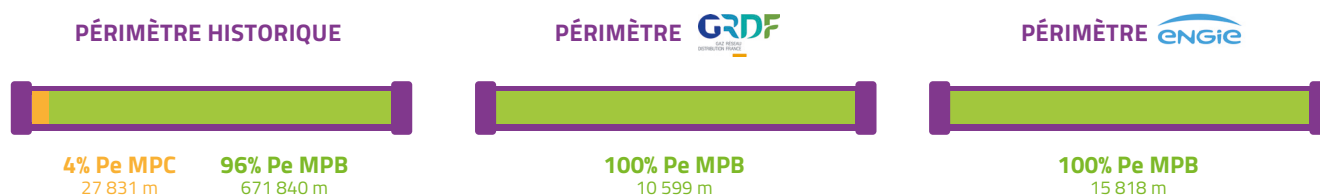
Le réseau est composé en majorité en polyéthylène (Pe) en moyenne pression de type B (MPB). Le cuivre ne représente que 1% du réseau historique.

RÉPARTITION DU LINÉAIRE PAR TYPE DE MATÉRIAUX CONSTITUTIFS AU 31/12/2017



Le concessionnaire a engagé en 2017 des actions de résorption de ces réseaux cuivre, permettant une réduction de près de 2,7 km, ce qui constitue un effort notable sur ces réseaux particulièrement sensibles.

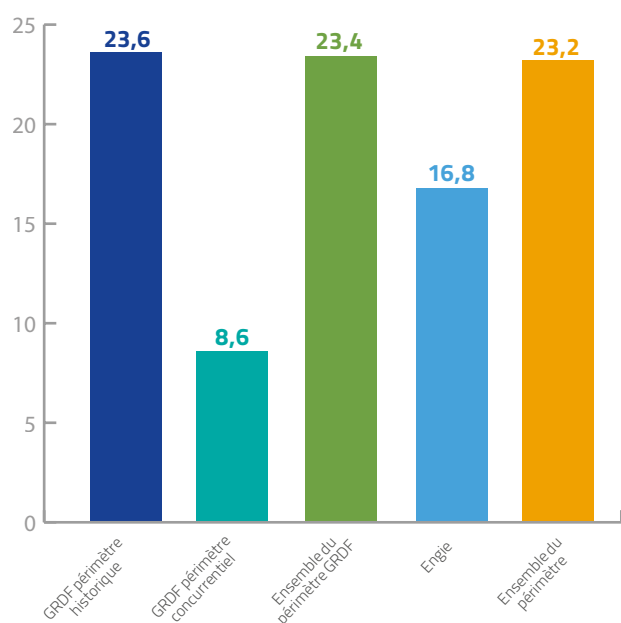
RÉPARTITION DU LINÉAIRE PAR TYPE DE PRESSION D'EXPLOITATION AU 31/12/2017



MPC : Moyenne Pression type C (entre 4 et 19,2 bar) - MPB : Moyenne Pression type B (entre 0,4 et 4 bar)

Le réseau des concessions ne comporte pas de linéaire en basse pression.

L'ÂGE DU RÉSEAU



L'âge moyen du réseau est plutôt jeune, avec des disparités entre les communes. Certaines communes affichent des âges moyens de canalisations supérieurs à 30 ans, à savoir : Pujols (38 ans), Monsempron Libos (33 ans) et Saint-Vite (32,4 ans).

À NOTER



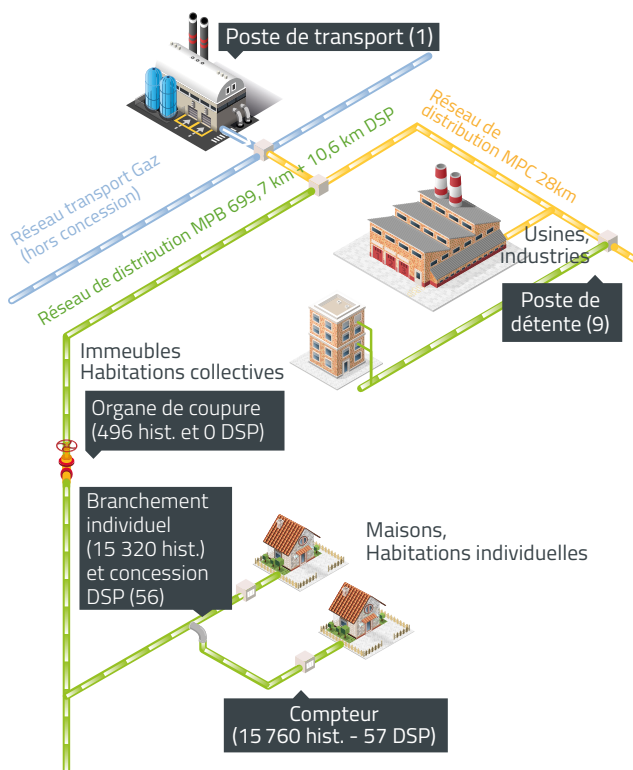
Il est à noter que les états techniques du patrimoine des concessions ne sont que partiels car le concessionnaire GRDF a remis un état incomplet des branchements particuliers, n'a pas remis d'inventaires des ouvrages de raccordement collectifs ni d'informations sur les ouvrages de protection cathodique.

Cela soulève la question de la connaissance du patrimoine concédé, de sa maintenance et de sa valorisation comptable.

En 2015, GRDF a lancé son programme RIO 2 (référentiel inventaire ouvrages) dont l'objectif est de dresser l'inventaire technique des branchements collectifs. Ce programme s'est achevé en 2018.

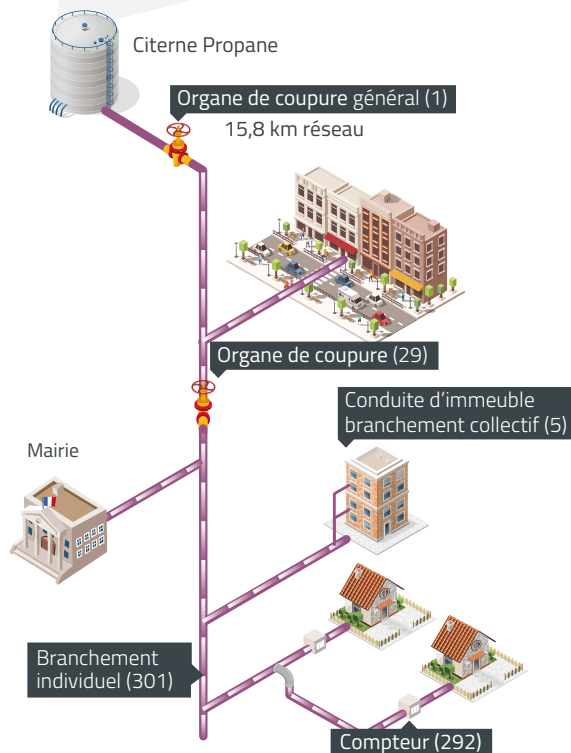
Le contrôle a identifié des écarts importants entre les états techniques et les états comptables. En effet 112 km de réseau font l'objet d'une gestion imprécise dont notamment 6 communes qui affichent un taux d'incompatibilité supérieur à 30% (Bourran, Bajamont, Estillac, Le Temple sur Lot, Roquefort et St Laurent).

PATRIMOINE DES CONCESSIONS DE GAZ NATUREL DU SDEE 47



ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

PATRIMOINE DES CONCESSIONS GAZ PROPANE DU SDEE 47



ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DE GAZ PROPANE

PRINCIPAUX OUVRAGES DE RACCORDEMENT

Le Sdee 47 a demandé à plusieurs reprises à GRDF à être impliqué quant à la méthode d'intégration comptable des résultats de l'inventaire technique. Force est de constater que GRDF a procédé seul, sans concertation avec l'autorité concédante, à ces rapprochements (aussi bien sur la méthode que sur les impacts sur des actifs concédés).

GRDF s'était engagé à mettre un plan d'action visant à résorber les écarts les plus significatifs, mais ce plan n'a pas été mis en place en 2017. Le Sdee 47 insiste sur la nécessité d'une action rapide à ce sujet.



Branchements particuliers

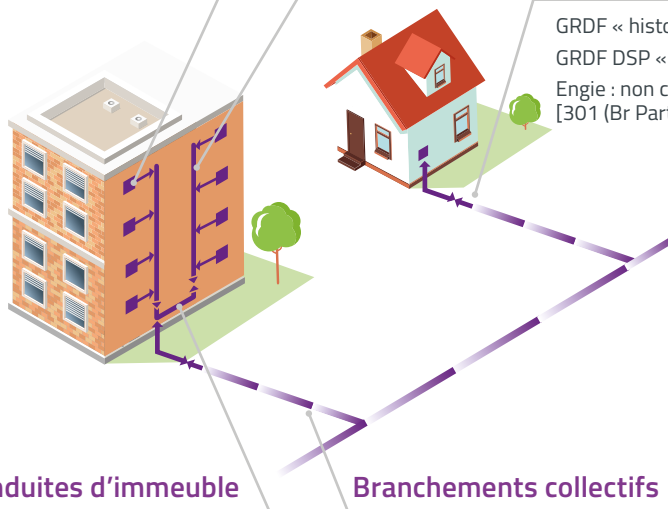
GRDF « historique » : 1974
GRDF DSP « Loi Sapin » : 1
ENGIE : non communiqué [301 (Br. Particulier)]

Conduites montantes

GRDF « historique » : 238
GRDF DSP « Loi Sapin » : 0
Engie : 7

Branchements individuels

GRDF « historique » : ≈ 15 320
GRDF DSP « Loi Sapin » : ≈ 56
Engie : non communiqué [301 (Br Particulier + Br Individuel)]



Conduites d'immeuble

GRDF « historique » : 186
GRDF DSP « Loi Sapin » : 0

Branchements collectifs

GRDF « historique » : 266
GRDF DSP « Loi Sapin » : 0
Engie : 5

LE PATRIMOINE DES CONCESSIONS

La maintenance des ouvrages est à la charge des concessionnaires.

L'activité de surveillance et de maintenance des ouvrages de distribution publique de gaz est principalement encadrée par l'arrêté du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations et ses cahiers des charges associés (RSDG).

LE RÉSEAU

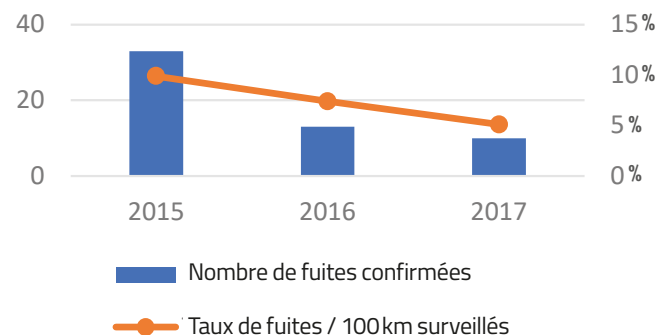
S'agissant de la surveillance des canalisations, la réglementation impose :

- Une recherche systématique de fuites tous les 4 ans au plus tard,
- Une recherche systématique de fuites tous les ans pour les réseaux sensibles (réseau acier non protégé cathodiquement de façon active) ou dans les 12 mois suivant la mise en service de réseaux neufs.

En 2017, GRDF a surveillé 194 km de réseaux (+10,5% par rapport à 2016). Contrairement à 2016, le Sdee 47 n'a pas eu accès aux informations demandées quant aux précisions du niveau de l'activité de surveillance préventive et des résultats associés (fuites décelées et caractéristiques des ouvrages concernés).

En 2017, la recherche systématique de fuites (RSF) a permis de confirmer 10 fuites réparties sur 8 communes (Foulayronnes, Le Passage, St Vite, Monsempron-Libos, Boé, Bon-Encontre, Casseneuil, St Sylvestre sur Lot).

Cependant le refus de GRDF de rendre compte avec précisions des résultats de l'activité de surveillance et notamment des caractéristiques des ouvrages surveillés (année de pose, matière et pression), du nombre de passages réalisés sur une même canalisation ainsi que des ouvrages concernés par les fuites (tube, robinet, branchement sur réseau..) ne permet pas à l'autorité concédante d'apprécier l'état des ouvrages concédés et est de nature à limiter l'efficacité du contrôle.



La réglementation indique que le rythme de surveillance des postes de détente est établi selon le retour d'expérience sans excéder 4 ans. Sur les 9 postes de détente, GRDF a effectué 17 visites de maintenance.

LES ORGANES

Le rythme de surveillance des vannes de réseau est établi selon le retour d'expérience sans excéder 4 ans. Selon la classe de sensibilité (1,2 ou 3) la surveillance est annuelle, biennale ou tous les 4 ans.

	PÉRIMÈTRE GRDF			PÉRIMÈTRE ENGIE
	2015	2016	2017	2017
Total Robinets «utiles»	496	495	496	29
Total Robinets surveillés	310	296	364	12
Part de Robinets surveillés	63	60	73	41
Fuites identifiées	n.c.	1 fuite	n.c.	n.c.
Nombre Robinets classe 1	n.c.	233	299	n.c.
Nombre Robinets classe 1 surveillés	228	218	n.c.	n.c.
Part Robinets classe 1 surveillés	-	94%	-	-
Fuites identifiées	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Nombre Robinets classe 2	n.c.	93	1u.	n.c.
Nombre Robinets classe 2 surveillés	54	41	n.c.	n.c.
Part Robinets classe 2 surveillés	-	94%	-	-
Fuites identifiées	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Nombre Robinets classe 3	n.c.	169	196	n.c.
Nombre Robinets classe 3 surveillés	28	37	n.c.	n.c.
Part Robinets classe 3 surveillés	-	94%	-	-
Fuites identifiées	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.

nc : non communiqué

GRDF n'a pas communiqué ouvrage par ouvrage (et donc par classe de sensibilité) sur les actes de maintenance qu'il réalise. Le concessionnaire n'a pas informé le Sdee 47 du résultat de ses activités de maintenance (accessibilité, manœuvrabilité des robinets et fuites éventuelles). L'autorité concédante n'est pas en mesure de s'assurer du respect des dispositions réglementaires s'agissant de la surveillance / maintenance des robinets.

3 classes de sensibilité des ouvrages collectifs appellent à des révisions tous les 5, 10 ou 20 ans.

La surveillance des branchements sur réseaux a été effectuée par GRDF simultanément à la recherche des fuites sur canalisations.

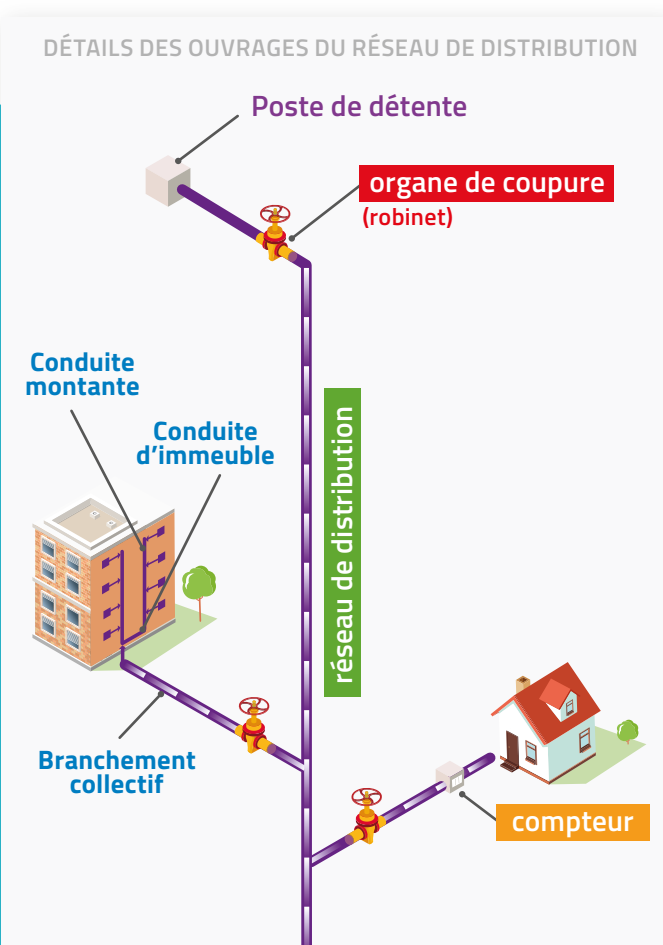
Concernant les branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble surveillés par GRDF, il est fait état de l'activité suivante :

Typologie d'ouvrages	Nombre d'unités	Nombre d'ouvrages visités au moins une fois en 2017	Taux de visite
BRANCHEMENTS COLLECTIFS	266	15	5,6%
CONDUITES D'IMMEUBLES	186	-	-
CONDUITES MONTANTES	238	-	-
NOURRICES DE COMPTEURS	188	-	-

GRDF n'a pas souhaité communiquer à la maille des immeubles ou rendre compte des résultats de son activité de surveillance. La seule communication concerne les taux d'ouvrages visités par commune, sans détail des ouvrages concernés ou des résultats.

ENGIE quant à lui a déclaré ne pas avoir surveillé de branchements collectifs ou ouvrages collectifs d'immeuble.

Au regard de ces éléments, le Sdee 47 n'est pas en mesure de s'assurer du bon respect du cahier des charges et de la réglementation en matière de surveillance/maintenance des ouvrages collectifs. Les concessionnaires engagent donc leur responsabilité en ne transmettant pas les informations au Sdee 47.



LES COMPTEURS

VÉRIFICATION PÉRIODIQUE DE L'ÉTALONNAGE (VPE) DES COMPTEURS

Les dispositions légales indiquent une fréquence de VPE de 2 à 20 ans selon le type de compteur.

	Périmètre GRDF	Périmètre ENGIE
COMPTEURS À SOUFFLET < 16 m³/h		
Nombre de VPE réalisées	113	0
Nombre de compteurs de plus de 20 ans	3 170	0
COMPTEURS À SOUFFLET ≥ 16 m³/h		
Nombre de VPE réalisées	28	0
Nombre de compteurs de plus de 15 ans	n.c.	0
COMPTEURS À PISTON ROTATIF		
Nombre de VPE réalisées	31	0
Nombre de compteurs de plus de 5 ans	n.c.	0
TOTAL		
Nombre de VPE réalisées	172	0
Nombre de compteurs dépassant leur durée de réétalonnage	n.c.	0

BILAN DE L'ACTIVITÉ DE VPE SUR LES COMPTEURS

Il est à constater un volume significatif de compteurs domestiques nécessitant un réétalonnage, non réalisé. Par ailleurs s'agissant des autres compteurs, l'information du nombre de compteurs dépassant leur durée de vérification n'a pas été communiquée rendant impossible la lecture de la bonne réalisation des VPE restant à faire.

Les concessionnaires engagent donc leur pleine responsabilité quant aux risques éventuels de défaut de comptage du gaz.

BILAN DE SURVEILLANCE ET DE MAINTENANCE

	NIVEAU D'APPRÉCIATION		
	De la fréquence de surveillance	Des résultats de la surveillance	
Canalisation de distribution	✓	✗	<ul style="list-style-type: none"> ● Fréquence de surveillance correcte ● Plus aucune information sur les caractéristiques des ouvrages surveillés, le nombre de passages réalisés sur une même canalisation ainsi que les ouvrages concernés par les fuites
Robinets de réseaux	🚨	✗	<ul style="list-style-type: none"> ● Fréquence de surveillance globale correcte ● Nécessité d'une lecture ouvrage par ouvrage refusée par GRDF
Protection cathodique des réseaux acier	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> ● Volume des mesures et résultats corrects ● Pas de « non conformités »
Ouvrage de la protection cathodique active	✗	✗	<ul style="list-style-type: none"> ● Aucune donnée relative à la surveillance des postes de drainage et de soutirage n'a été communiquée par le gestionnaire. Il est donc impossible pour le Sdee 47 en l'état de procéder à toute vérification sur l'activité de surveillance et de maintenance préventive de GRDF.
Ouvrages collectifs d'Immeuble	🚨	✗	<ul style="list-style-type: none"> ● 5% des branchements collectifs visités en 2017 et aucune information communiquée quant aux conduites d'immeuble, conduites montantes et nourrices de compteurs (pas de vision ouvrage par ouvrage) ● GRDF refuse de rendre compte des résultats de son activité de surveillance (fuites décelées, anomalies constatées).
Postes de détente (GRDF)	✓	✗	<ul style="list-style-type: none"> ● Fréquence de surveillance globale correcte ● Communication des informations ouvrage par ouvrage refusée par GRDF ● Plus de lecture sur les résultats
Compteurs (Vérification Périodique de l'Etallonge)	✓	🚨	<ul style="list-style-type: none"> ● Bonne appréciation de l'activité de maintenance ● Lecture partielle des résultats



LES INCIDENTS SUR LE RÉSEAU

Afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, les concessionnaires sont chargés de mener des actions de surveillance et de maintenance préventive et corrective (suite à une défaillance constatée).



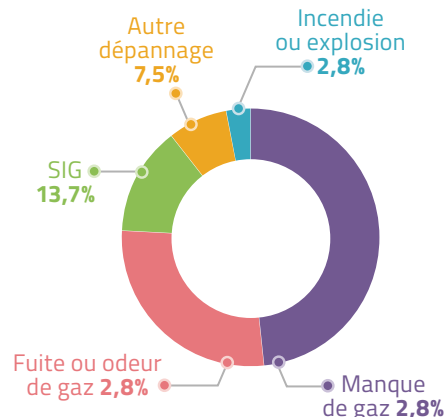
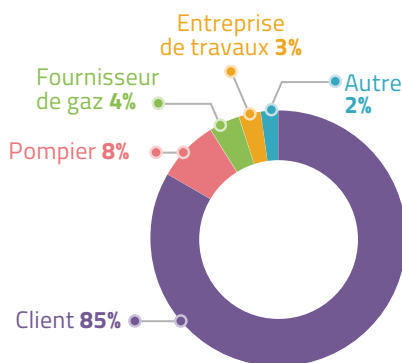
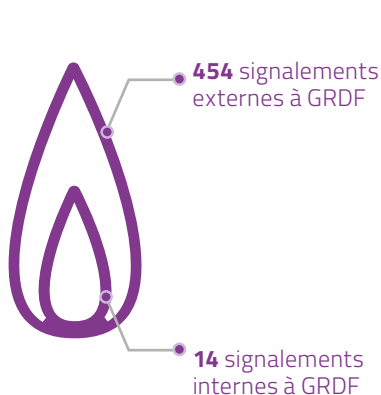
490 SIGNALEMENTS

ont été enregistrés par les concessionnaires en 2017

22 POUR **ENGIE**

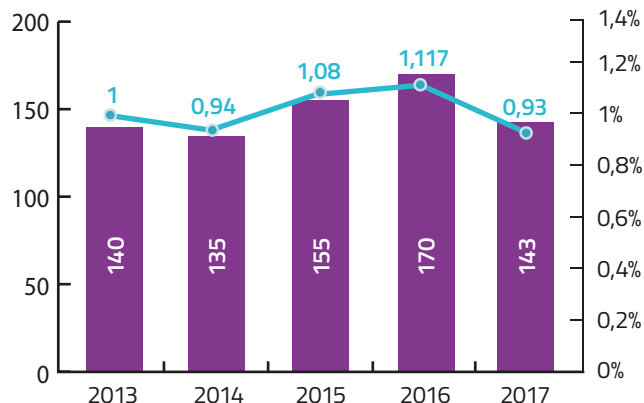
468 POUR **GRDF**

RÉPARTITION DES SIGNALEMENTS (GRDF)



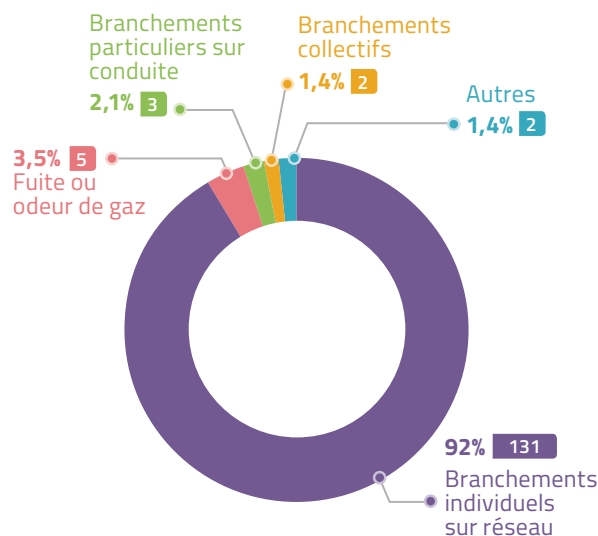
RÉPARTITION DES INCIDENTS (GRDF ET ENGIE)

Parmi ceux-ci, seuls 143 signalements concernent les ouvrages concédés : 140 signalements sur le périmètre concédé à GRDF et 3 sur celui concédé à Engie.



2017 a connu le plus faible taux d'incident pour 100 usagers depuis les 5 dernières années.

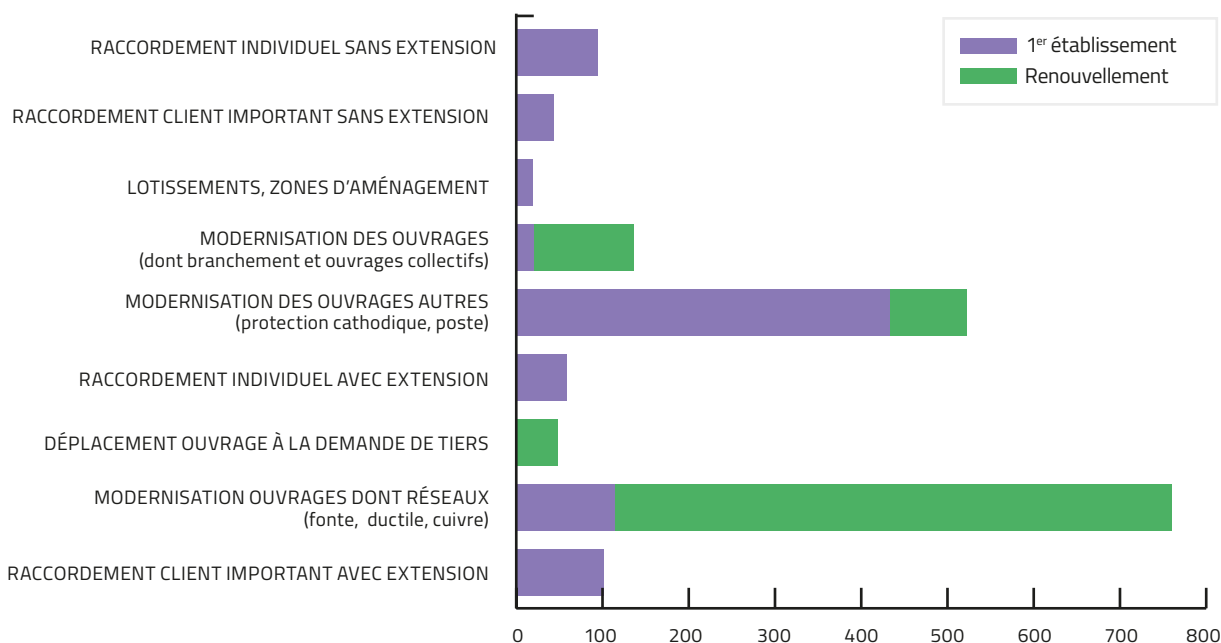
RÉPARTITION SELON LEUR SIÈGE (GRDF ET ENGIE)



- 92% des incidents se trouvent sur les branchements individuels sur réseau.
- 11 dommages aux ouvrages en 2017 (périmètre GRDF)
- 0 dommage aux ouvrages (périmètre Engie)

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SUR LE PÉRIMÈTRE DES CONCESSIONS

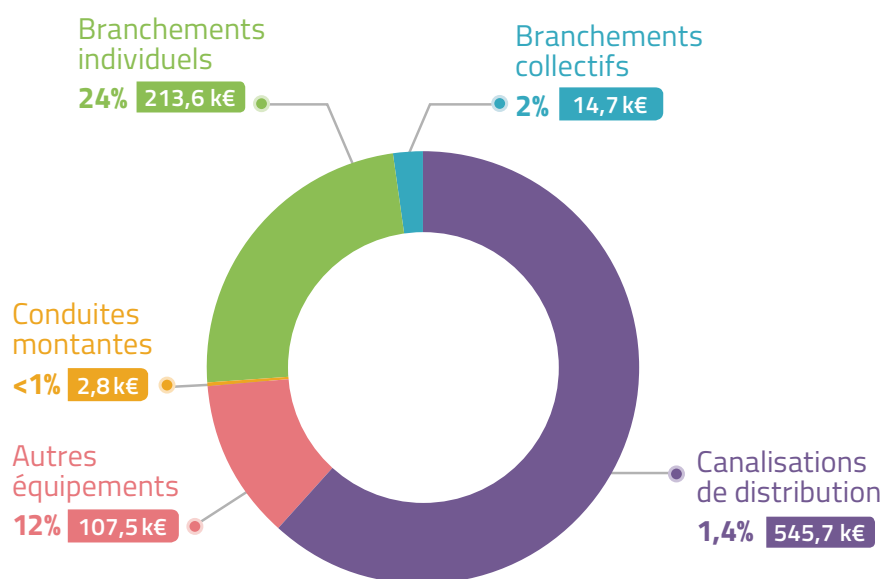
ENGIE n'a pas investi ou réalisé de travaux en 2017 et a précisé qu'aucun chantier n'était prévu sur les 3 exercices à venir.
GRDF a investi 1,783 k€ dont **50,4% en renouvellement** (899 k€) et **49,6% en premier établissement** (884 k€).



DÉCOMPOSITION DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2017 PAR FINALITÉS DE CHANTIER, EN K€

Le premier poste d'investissement en 2017 (41%) a été pour la modernisation des ouvrages, dont réseaux (fonte et cuivre) principalement sur les communes de Pujols (175 k€), Foulayronnes (157 k€) et Boé (286 k€). Viennent ensuite le développement du réseau en zone d'aménagement et lotissement (24 %), puis la modernisation des autres ouvrages (10,3 %).

LES CHANTIERS DE 1^{ER} ÉTABLISSEMENT



OUVRAGES CONCERNÉS PAR LES INVESTISSEMENTS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT RÉALISÉS EN 2017

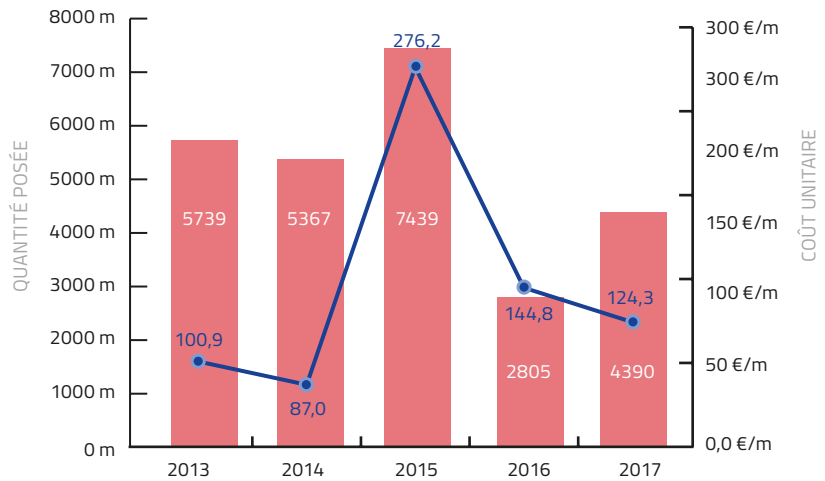
En 2017, les investissements de premier établissement ont essentiellement concerné les canalisations de distribution (62%) et les branchements individuels (24%).

LES CHANTIERS DE 1^{er} ÉTABLISSEMENT

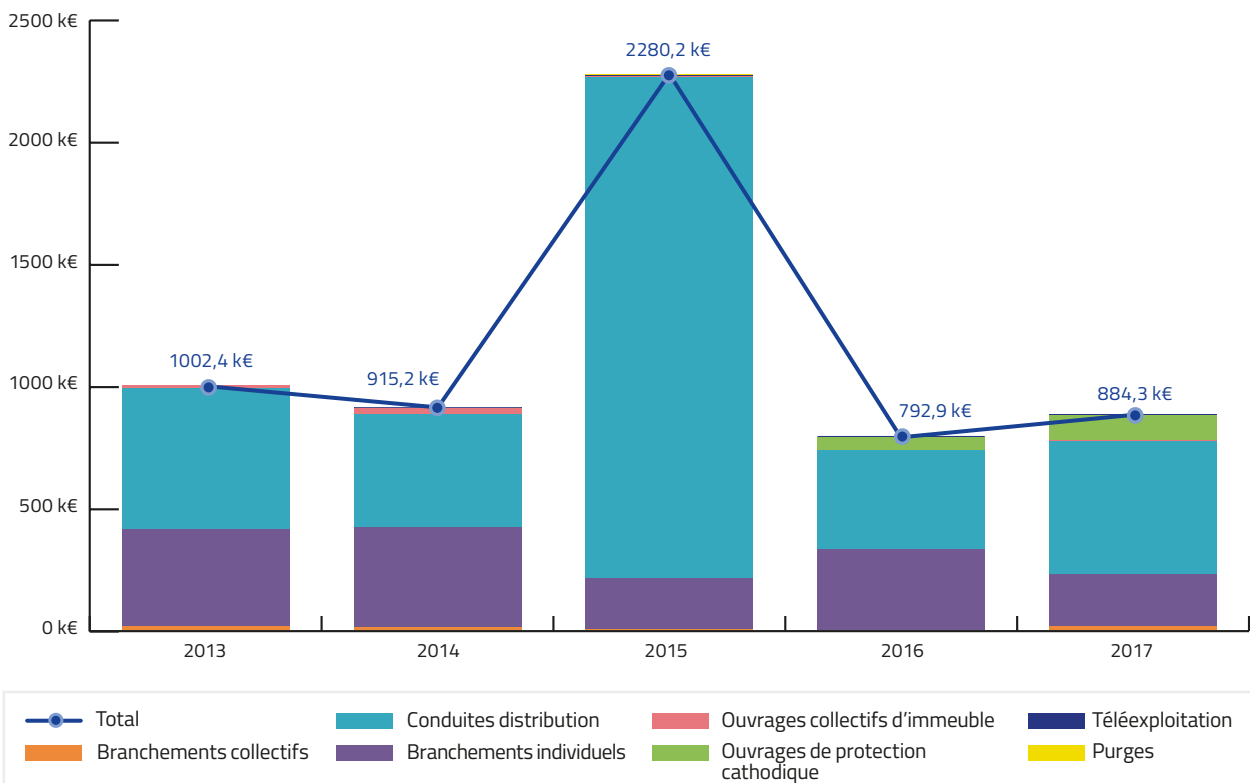
Évolution du linéaire posé et des coûts moyens depuis 2013 :

- Une augmentation de 56 % du linéaire posé en extension entre les exercices 2016 et 2017 ;
- **Un coût unitaire moyen de 144,8 €/m en 2016 et de 124,3 €/m en 2017, soit une baisse de 14 % entre les deux exercices.**

ENGIE n'a déclaré aucun nouveau chantier.



ÉVOLUTION DU LINÉAIRE DE RÉSEAUX POSÉS ET DES COÛTS UNITAIRES MOYENS



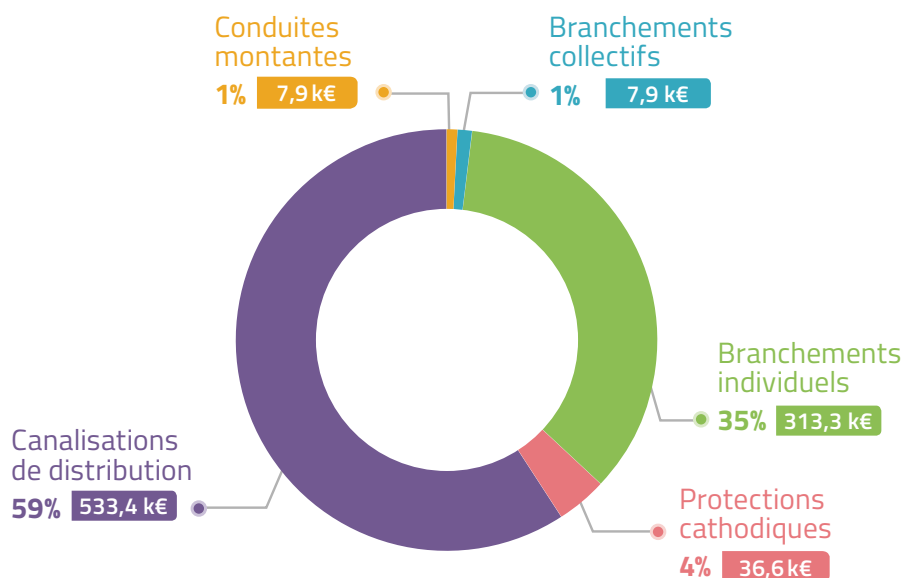
ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT PAR NATURE D'OUVRAGES

L'analyse des investissements de premier établissement réalisée depuis 2013, amène à constater :

- Un investissement moyen de **1 175 k€/an**, avec cependant un montant d'investissement en 2015 (2 280 k€) qui se démarque nettement des autres exercices observables. Le chantier du contournement d'Agen mené par GRDF sur cet exercice explique l'ampleur de ces investissements et notamment sur trois communes qui ont concentré plus de 70 % des montants investis : Le Passage (181 k€ soit 33 %), Sainte-Colombe-en-Bruilhois (129 k€ soit 24 %) et Estillac (84 k€ soit 15 %).
- Que, hors exercice 2015, la part des différents ouvrages dans les investissements de premier établissement est relativement stable à savoir environ **25 % pour les branchements individuels et 70 % pour les canalisations réseau.**

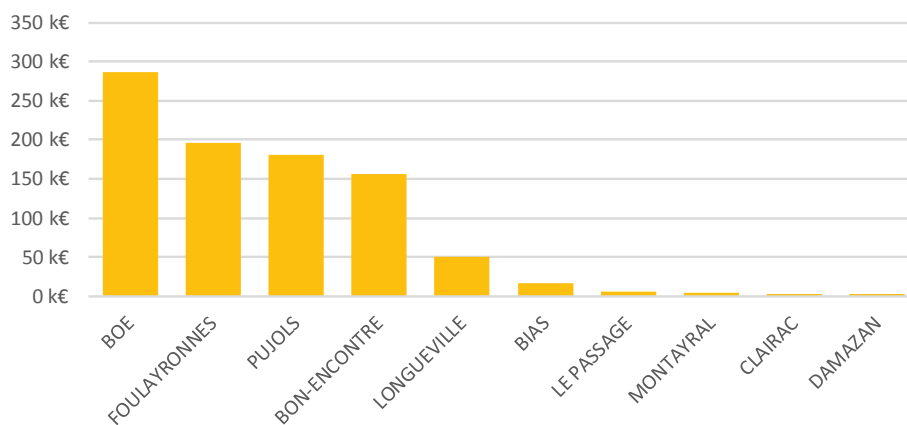
INVESTISSEMENTS RÉALISÉS SUR LE PÉRIMÈTRE DES CONCESSIONS

LES CHANTIERS DE RENOUVELLEMENT



OUVRAGES CONCERNÉS PAR LES INVESTISSEMENTS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT RÉALISÉS EN 2017

En 2017, les 899 k€ de travaux de renouvellement ont concerné 10 des 55 communes du périmètre des concessions du Sdee 47 exploitées par GRDF (soit 18 %). La moitié de ces investissements a été engagée sur les seules communes de Foulayronnes et Boé (respectivement 196 k€ et 286 k€).



RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DE RENOUVELLEMENT RÉALISÉS EN 2017 SUR LES COMMUNES EXPLOITÉES PAR GRDF



L'AUDIT DES DOSSIERS

L'AUDIT DES DOSSIERS


À NOTER

En 2017, et contrairement à ce qui a été produit les années précédentes, GRDF n'a pas communiqué les pièces demandées, ou que partiellement ou seulement en consultation sur place (sans préparation préalable). Cette situation inédite n'a pas permis au Sdee 47 de mener son audit et ses conclusions de manière satisfaisante. En effet le Sdee 47 a constaté :

- Le refus du concessionnaire de produire les états détaillés des dépenses engagées (malgré la proposition du Sdee 47 de rendre anonyme les documents),
- L'impossibilité de disposer de l'ensemble des pièces en amont de l'audit, sinon en simple consultation de jour de l'audit limitant l'analyse des dossiers.

Chaque année, le Sdee 47 procède à un audit approfondi d'un échantillon de dossiers travaux. Le Sdee 47 communique au concessionnaire plusieurs semaines à l'avance les dossiers qu'il souhaite auditer ainsi que les pièces qu'il souhaite recevoir.

BILAN D'ANALYSE D'UN ÉCHANTILLON DE 7 DOSSIERS TRAVAUX

	RV6-1601346 BOÉ	RV6-1601297 FOULAYRONNES	RV6-1600432 STE-BAZEILLE	RV6-1501720 BON-ENCONTRE	RV6-1501666 BON-ENCONTRE	RV6-1700017 BOURRAN	RV6-1401078 STE-COLOMBE- EN-BRUILHOIS
Le plan projet et le contexte des travaux	✓	✓	✓	✓	✓	sans objet	✗
Le détail du calcul de rentabilité à l'origine de la décision d'investissement (formulaire détaillé)	sans objet	sans objet	✗	✗	sans objet	sans objet	✗
La convention passée avec l'aménageur (le cas échéant)	sans objet	sans objet	✓	✗	sans objet	sans objet	✗
Le plan de récolement établi par l'entreprise à la fin des travaux	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗
Les extraits 1/200e correspondant à la zone des travaux à la date de la présente demande	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Le relevé détaillé des dépenses engagées	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Les justificatifs des participations demandées	sans objet	sans objet	sans objet	✗	sans objet	✗	✗
Les justificatifs des participations versées	sans objet	sans objet	sans objet	✗	sans objet	✗	✗
Les avis de remise d'ouvrage à l'exploitant	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗
Les états de mise en service des ouvrages construits précisant leur nature et les quantités concernées	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Le compte rendu des écritures d'inscription à l'inventaire comptable des biens construits faisant apparaître la valeur globale d'actif immobilisée	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓

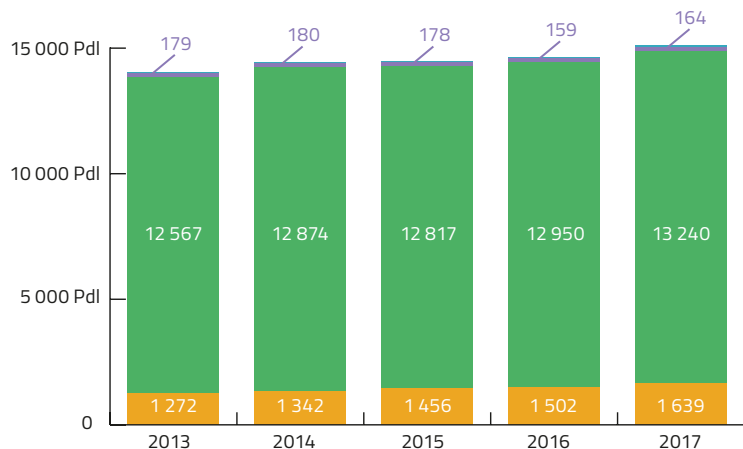
✓ Fourni ✗ Non fourni

Cas de la valorisation des Remises Gratuites : GRDF a refusé de communiquer les méthodes de valorisation des remises gratuites (indiquant qu'elles étaient gérées au cas par cas ou via un différentiel entre prévisions de travaux et réalisations).

L'absence de pièces justificatives et la non disponibilité des éléments en amont de l'audit n'a pas permis au Sdee 47 d'auditer correctement ces dossiers, rendant son contrôle impossible.

SERVICE AUX USAGERS

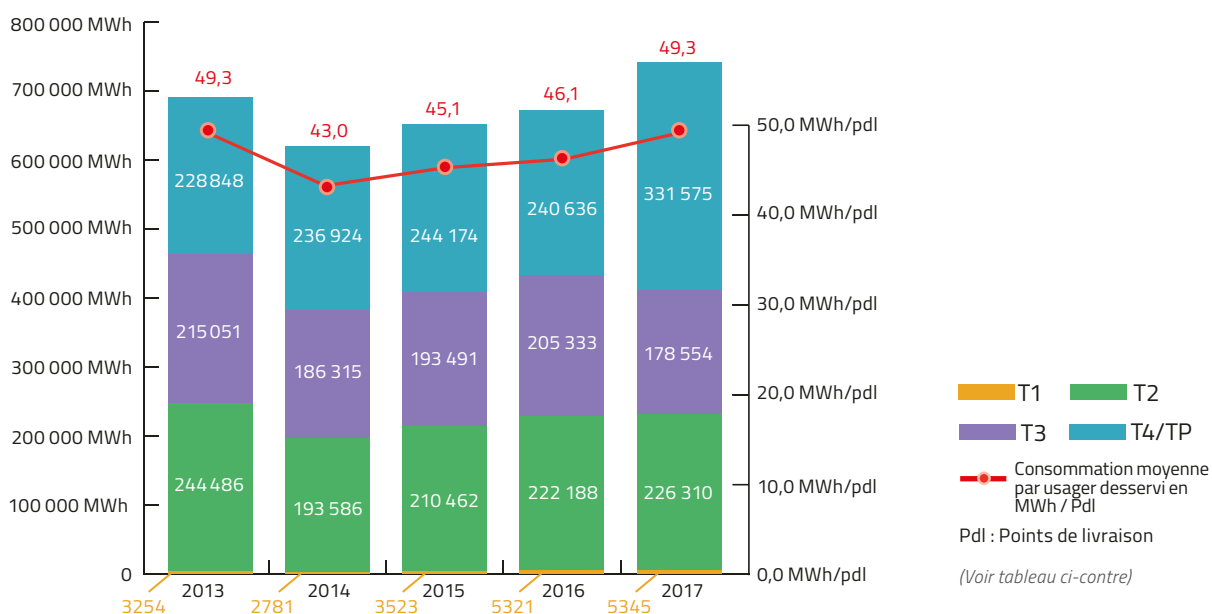
PÉRIMÈTRE CONCÉDÉ À GRDF



La très grande majorité (89%) des usagers desservis bénéficie d'un contrat de type « T2 » ; cette gamme regroupant la majorité du secteur résidentiel.

Pdl : Points de livraison
 T1 T2
 T3 T4/TP
 (Voir tableau ci-contre)

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES POINTS DE LIVRAISONS EN FONCTION DES GAMMES TARIFAIRES

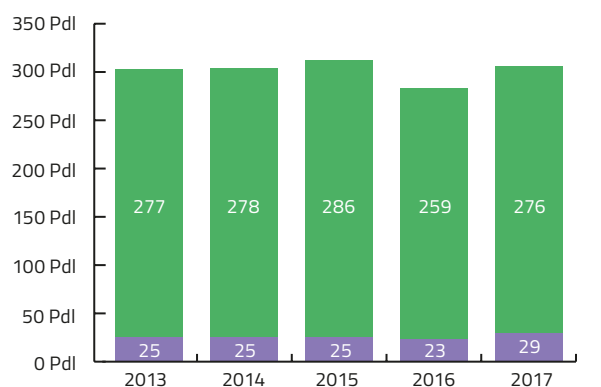


ÉVOLUTION DES QUANTITÉS ACHÉMINÉES ET DES CONSOMMATIONS MOYENNES PAR USAGER DESSERVI, CONCESSIONS EXPLOITÉES PAR GRDF

GRILLE TARIFAIRE DE GRDF AU 1^{ER} JUILLET 2017

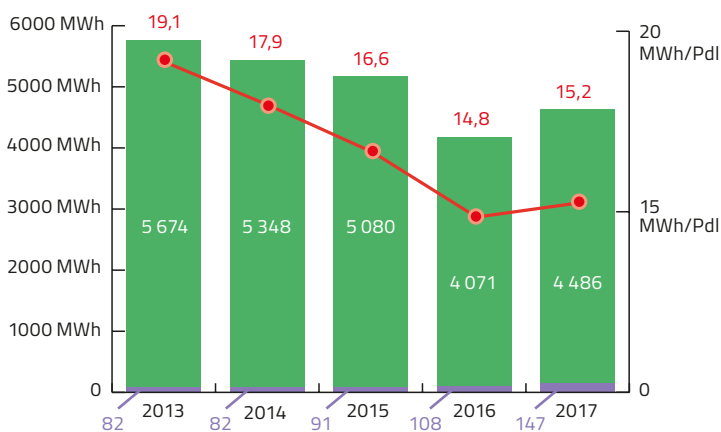
Option tarifaire	Description	Abonnement annuel	Prix proportionnel en €/MWh	Terme de souscription annuelle de capacité journalière en €/MWh/j	Temps annuel à la distance en €/m
T1	<6 MWh/an	33,48 €	28,13€		
T2	de 6 à 300 MWh/an	132,60 €	8,18 €		
T3	de 300 à 5000 MWh/an	748,68 €	5,70 €		
T4	> 5000 MWh/an	15 395,16€	0,80 €	200,40 €	
TP	tarif de proximité	35 916,84 €		99,96 €	65,64 €

PÉRIMÈTRE CONCÉDÉ À ENGIE



■ GPL-BASE et GPL-B0 ■ GPL-B1, GPL-B21 et GPL-B2S

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES POINTS DE LIVRAISON (PDL)



■ GPL-BASE et GPL-B0 ■ GPL-B1, GPL-B21 et GPL-B2S
● Consommation moyenne par usager desservi en MWh/Pdl

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS ACHÉMINÉES ET DES CONSOMMATIONS MOYENNES PAR USAGER DESSERVI

GRILLE TARIFAIRE D'ENGIE AU 1^{ER} JUIN 2017

Option tarifaire	Prix proportionnel en €/MWh	Abonnement €/mois	Abonnement €/an
Base <i>un seul usage (cuisson ou eau chaude)</i>	14,54 €	6,67 €	80,01 €
B0 <i>2 usages mais pas de chauffage</i>	12,62 €	7,72 €	92,67 €
B1/ B21 <i>usages avec chauffage</i>	8,44 €	20,45 €	245,35 €

Pour les clients industriels ayant une consommation régulière y compris en période estivale, un tarif spécifique (B2S) est proposé par ENGIE.

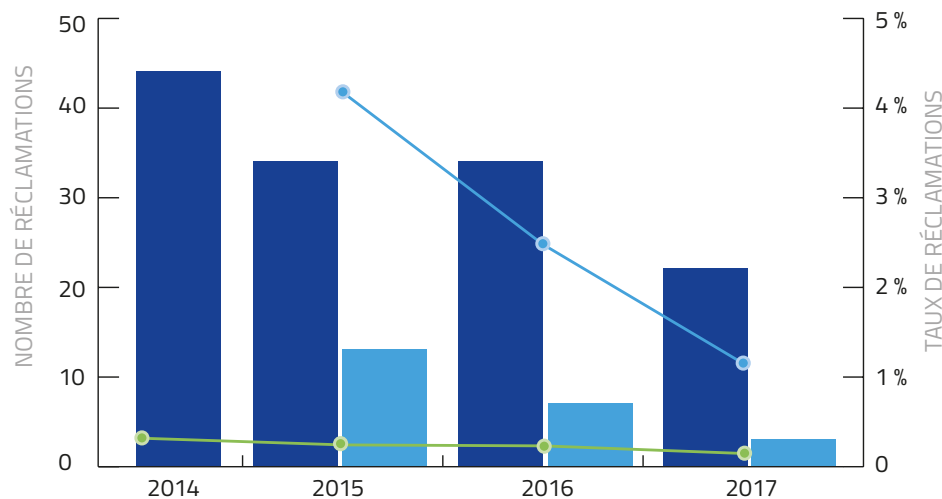


RÉCLAMATIONS

ANNÉE 2017

22 RÉCLAMATIONS

3 RÉCLAMATIONS



ÉVOLUTION DU TAUX DE RÉCLAMANT DE GRDF ET ENGIE

En 2017 : il est à noter 22 réclamations concernant GRDF et 3 réclamations concernant ENGIE. Ces chiffres sont en baisse par rapport aux années précédentes.

100% de taux de réponse aux réclamations dans les délais.

■ Engie ■ GRDF

● Taux réclamation (Engie)

● Taux réclamation (GRDF)

LE PATRIMOINE FINANCIER

LE COMPTE DROITS DU CONCÉDANT

Le compte droits du concédant représente la valeur des ouvrages (dits « biens de retour ») devant être remis au Sdee 47 en fin de contrat. Il revêt une importance fondamentale dans la mesure où il traduit exactement les pratiques mises en œuvre par le concessionnaire pour permettre, en fin de contrat, un retour des ouvrages à l'autorité concédante :

- Gratuitement dans le cadre du contrat de concession historique ou sur le périmètre d'exploitation d'ENGIE,
- Moyennant, dans le cas des concessions relevant du champ concurrentiel, une indemnité égale à la valeur nette comptable des biens concédés financés par le concessionnaire réévaluée au moyen de l'indice PIBM¹.

¹ Produit Intérieur Brut Marchand

DSP SAINTE-COLOMBE EN BRUILHOIS	2015	2016	2017
Valeur brute des biens concédés par GRDF	267 806 €	267 806 €	439 310 €
Amortissements des biens concédés financés par GRDF	40 002 €	45 552 €	52 457 €
<i>dont amortissements industriels</i>	40 002 €	45 552 €	0 €
<i>dont amortissement de caducité</i>	0 €	0 €	0 €
Valeur brute des remises gratuites de la collectivité et des tiers	0 €	0 €	90 166 €
Amortissements des remises gratuites	0 €	0 €	1 002 €
TOTAL des « droits du concédant »	227 804 €	222 254 €	297 689 €

DSP SÉRIGNAC-SUR-GARONNE	2015	2016	2017
Valeur brute des biens concédés par GRDF	244 433 €	254 485 €	260 347 €
Amortissements des biens concédés financés par GRDF	50 777 €	52 220 €	61 508 €
<i>dont amortissements industriels</i>	50 777 €	52 220 €	61 508 €
<i>dont amortissement de caducité</i>	0 €	0 €	0 €
Valeur brute des remises gratuites de la collectivité et des tiers	4 376 €	4 376 €	4 376 €
Amortissements des remises gratuites	412 €	518 €	623 €
TOTAL des « droits du concédant »	197 621 €	206 123 €	195 086 €

CONCESSION HISTORIQUE	2015	2016	2017
Remises gratuites	37 471 222 €	38 462 605 €	38 625 117 €
<i>dont remises gratuites de la Collectivité et des tiers</i>	3 259 302 €	3 508 774 €	3 720 641 €
<i>dont remises gratuites suite à renouvellement du contrat</i>	34 211 919 €	34 953 831 €	34 904 476 €
Amortissements des remises gratuites	14 550 462 €	15 609 726 €	16 413 923 €
<i>dont amortissement des remises gratuites suite à renouvellement des contrats précédents</i>	13 886 753 €	14 870 715 €	14 593 468 €
Dépréciation des biens non renouvelables	502 657 €	392 253 €	554 004 €
Amortissements de caducité	1 122 197 €	838 677 €	1 012 350 €
Provisions pour renouvellement utilisées	1 303 786 €	1 857 949 €	2 772 759 €
TOTAL des « droits du concédant »	24 844 085 €	25 157 252 €	25 442 300 €

LE COMPTE DROITS DU CONCÉDANT (SUITE)



Il est à noter qu'ENGIE n'a pas remis d'inventaire comptable (contrairement aux années précédentes) et que les données comptables produites au titre de l'exercice 2017 n'ont pas permis de calculer le compte droits du concédant. Les chiffres présentés sont donc limités à ceux des observations précédentes.



DSP MIRAMONT-DE-GUYENNE	2015	2016
Remises gratuites	24 299 €	24 299 €
<i>dont remises gratuites de la Collectivité et des tiers</i>	24 299 €	24 299 €
<i>dont remises gratuites suite à renouvellement du contrat</i>	0 €	0 €
Amortissements des remises gratuites	4 482 €	5 044 €
<i>dont amortissement des remises gratuites de la Collectivité et des tiers</i>	4 482 €	5 044 €
<i>dont amortissement des remises gratuites suite à renouvellement des contrats précédents</i>	0 €	0 €
Dépréciation des biens non renouvelables	220 947 €	237 667 €
Amortissements de caducité	353 854 €	382 438 €
Provision pour renouvellement utilisée	0 €	0 €
TOTAL des « droits du concédant »	152 724 €	167 027 €

DSP SAINT-PARDOUX ISAAC	2015	2016
Remises gratuites	90 €	28 €
<i>dont remises gratuites de la Collectivité et des tiers</i>	90 €	28 €
<i>dont remises gratuites suite à renouvellement du contrat</i>	0 €	0 €
Amortissements des remises gratuites	26 €	28 €
<i>dont amortissement des remises gratuites de la Collectivité et des tiers</i>	26 €	28 €
<i>dont amortissement des remises gratuites suite à renouvellement des contrats précédents</i>	0 €	0 €
Dépréciation des biens non renouvelables	63 573 €	67 958 €
Amortissements de caducité	96 400 €	103 064 €
Provision pour renouvellement utilisée	0 €	0 €
TOTAL des « droits du concédant »	32 891 €	35 106 €

LE PATRIMOINE FINANCIER

LA VALEUR NETTE COMPTABLE DU PATRIMOINE

La valeur nette comptable des ouvrages financés par le concessionnaire tient compte à la fois de la valeur brute initiale des ouvrages et des amortissements pratiqués ; eux même dépendant du type de bien (renouvelable ou non renouvelable), de 1^{er} établissement ou de remplacement.

BIENS DE RETOUR	VALEUR BRUTE	dont financement concessionnaire sur les contrats en cours	dont remises gratuites sur les contrats en cours	dont remises gratuites sur les contrats en précédents	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE COMPTABLE
Miramont de Guyenne	776 736 €	752 437 €	24 299 €	0 €	260 000 €	516 736 €
St Pardoux Isaac	197 755 €	197 665 €	90 €	0 €	72 382 €	125 373 €
TOTAL ENGIE	974 491 €	950 101 €	24 390 €	0 €	332 382 €	642 109 €
Ste Colombe en Bruilhois	439 310 €	349 144 €	90 166 €	0 €	53 459 €	385 851 €
Sérignac Sur Garonne	260 348 €	255 972 €	4 376 €	0 €	62 131 €	198 217 €
Concession Historique	46 632 776 €	8 007 659 €	3 720 641 €	34 904 476 €	16 977 831 €	29 654 945 €
TOTAL GRDF	47 332 434 €	8 612 775 €	3 815 183 €	34 904 476 €	17 093 421 €	30 239 013 €
TOTAL	48 632 776 €	9 562 876 €	3 839 573 €	34 904 476 €	17 425 803 €	31 206 973 €

COMPTE D'EXPLOITATION

La réglementation impose aux concessionnaires de fournir un compte d'exploitation.

Pour le périmètre historique, le « compte d'exploitation » (apparenté plutôt à un compte de régulation en raison du fait que les charges d'investissement sont estimés en dehors de la norme comptable) doit être cohérent avec les principes fixés par la CRE³ et doit présenter la contribution de la concession à la péréquation tarifaire.

	CONCESSION HISTORIQUE	CONCESSION DSP
RECETTES TOTAL	6 474 326 €	23 339 €
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	6 029 943 €	19 552 €
<i>dont recettes liées aux prestations complémentaire</i>	444 382 €	3 788 €
<i>dont recettes liées aux prestations du catalogue</i>	406 775 €	3 403 €
Recettes autres travaux (déplacement d'ouvrages, abandons)	28 035 €	349 €
Recettes acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0 €	0 €
Autres recettes	9 568 €	36 €
CHARGES TOTAL	6 022 130 €	n.c.
Charges d'exploitation de la concession	2 774 202 €	n.c.
Charges liées aux investissements sur les biens concédés	2 853 037 €	n.c.
Charges liées aux investissements des autres biens	394 837 €	n.c.
RÉSULTATS	452 197 €	n.c.
<i>dont impact climatique</i>	- 8 476 €	n.c.
<i>dont contribution de la concession à la péréquation tarifaire</i>	- 27 369 €	n.c.
<i>dont part locale de la performance nationale de l'entreprise</i>	488 039 €	n.c.

nc : non communiqué

Pour la première année depuis 2015, le « résultat d'exploitation » de la concession historique est positif, la concession restant cependant légèrement bénéficiaire de la péréquation tarifaire.

LE PATRIMOINE FINANCIER

CONCESSIONS PROPANE

 À NOTER

Engie a produit en 2017 un compte d'exploitation, pour répondre aux attentes réglementaires et de l'autorité concédante. Le Sdee 47 tient à mettre l'accent sur cette avancée. En revanche ce compte d'exploitation est à considérer avec prudence dans la mesure où il n'y a pas de lisibilité ni de présentation des méthodes d'affectation des charges et recettes (notamment des charges indirectes).

Non-conformité de GRDF vis-à-vis des dispositions réglementaires⁴ s'agissant de l'absence de compte de résultats des concessions résultant du champ concurrentiel. Concernant l'exploitant ENGIE, le Sdee47 demande une lisibilité sur la méthodologie employée quant à l'affectation des recettes et charges.

	TOTAL 2017	MIRAMONT DE GUYENNE 2017	SAINT-PARDOUX ISAAC 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (en €)	400 964 €	356 956 €	44 008 €
Ventes de gaz	400 964 €	356 956 €	44 008 €
Autres prestations	-	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION (en €)	325 295 €	283 490 €	41 805 €
Approvisionnement	194 177 €	172 866 €	21 312 €
Certificats d'Économie d'Énergie	5 308 €	4 726 €	583 €
Service d'urgence réseau	6 800 €	3 400 €	3 400 €
Systèmes d'information	2 322 €	1 161 €	1 161 €
Consommations en provenance de tiers	92 480 €	80 188 €	12 293 €
Personnel	15 301 €	13 565 €	1 736 €
Impôts et taxes	-	-	-
Charges centrales	8 019 €	7 139 €	880 €
Autres charges	886 €	446 €	440 €
CHARGES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS (en €)	76 608 €	62 127 €	14 480 €
Amortissements et provisions	37 344 €	30 435 €	6 908 €
Coût de financement	39 264 €	31 692 €	7 572 €
COMPTE D'EXPLOITATION (en €)	- 939 €	11 339 €	- 12 277 €

⁴ Art 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et art 33 du décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession





Direction Générale : Jérôme QUEYRON
Pôle Gaz : Fabienne NOBÉCOURT
Communication : Mallorie FAYET

26, rue Diderot ■ 47 031 AGEN Cedex
☎ 05 53 77 65 00 ✉ gaz@sdee47.fr
www.sdee47.fr

